

Amicale des Buttes de Lavaveix-les-Mines

Monsieur le Maire de Lavaveix-les-Mines

Lavaveix-les-Mines, le 4 août 2014

Monsieur le Maire,

Au cours de notre entretien du 1^{er} août dernier, vous avez porté de graves accusations contre l'Amicale des Buttes.

Vous avez déclaré qu'une table ronde avait eu lieu en Préfecture en présence du Préfet et des Chefs de services pour parler de la centrale solaire. Au cours de cette réunion les participants auraient exprimé (je cite) « leur colère envers l'Amicale des Buttes qui par ses nombreux courriers a empêché la signature du permis de construire ». Comment croire que des Représentants et fonctionnaires de l'Etat aient pu tenir de tels propos dans l'exercice de leurs fonctions ? En effet, l'Autorité Environnementale (grand service d'Etat) a sévèrement critiqué ce dossier par deux fois pour ses carences, insuffisances, contradictions, absences d'expertises et de réunions de concertation avec les riverains, entre autres. Il a été rejeté par la Commission des Sites et Paysages, réunie à l'initiative du Préfet. D'autres que nous : Associations (dont une agréée pour la protection de l'environnement) et des particuliers, ont exprimé leur désaccord motivé sur le lieu retenu pour cette implantation. Car c'est avant tout de cela qu'il s'agit : le terril de la Verrerie est une zone à risques reconnue par le P.P.R.M. qui met en cause la sécurité des personnes et des biens. Aucun projet ne peut y être implanté à la légère (voir le règlement du P.P.R.M.).

Vous dites que « l'Amicale des Buttes » a fait perdre des millions à la Commune ». **De quels millions parlez-vous ?** Le bail emphytéotique signé par votre prédécesseur fait état d'un loyer annuel de 55 000 euros **bruts**. Nous avons maintes fois demandé le chiffrage des obligations de la Commune prévues dans ce bail et de celles qui découlent directement de cette implantation. Elles sont lourdes de conséquences et vont diminuer d'autant les rentrées d'argent espérées. Il serait urgent de faire les comptes et de s'assurer enfin de la rentabilité financière de ce projet pour la Commune. Où sont les millions qu'espérait

1, chemin des Violettes – 23150 LAVAVEIX-Les-MINES

Courriel: <u>amicaledesbuttes@laposte.net</u> Site: http://lamicaledesbuttes.wifeo.com

Association loi 1901 déclarée le 09/04/99 à la Sous-Préfecture d'Aubusson parue au J.O. Du 08/05/99 n°549 ayant pour objet la sauvegarde du milieu naturel et la lutte contre toute forme de nuisance et dégradation du cadre et qualité de vie

recevoir la Commune de St-Médard ? Un an et demi après la signature du permis de construire, on apprend que cette installation n'est pas rentable !

Vous avez fait référence à plusieurs reprises à la centrale solaire de Gardanne. A l'évidence, vous ne connaissez pas non plus ce dossier. Vous devriez l'étudier car il est édifiant et vous en apprendrait beaucoup sur la sécurité. Le terril des Sauvaires est situé sur les hauteurs d'une ancienne carrière. Aucune habitation ne se trouve dans le secteur! Il était totalement dépourvu de végétation et a été aplani et recouvert de 230 000 m3 de matériaux en provenance de la carrière voisine. Les structures sont fixes et démontables. Rien à voir avec le terril de la Verrerie, toujours en combustion, et le projet de Sunnprod qui méprise les riverains et la sécurité!

Vous avez, semble-t-il, au cours d'entretiens privés avec certains habitants du quartier, donné des informations contradictoires sur ce projet, non corroborées par les dossiers présentés à l'enquête publique. Vous avez d'ailleurs avoué votre méconnaissance du dossier et de la mine qui ne vous permet pas de répondre à toutes les questions! Permettez-nous de vous rappeler que la Commune n'est, dans ce projet, qu'un loueur de terrain. Le bail emphytéotique est un transfert de propriété et seuls les engagements contractualisés sont valables. Vous ne pouvez donc faire de promesses à personne: vous n'êtes pas en position de les tenir! Seul le pétitionnaire (actuellement la sté Sunnprod) peut prendre des engagements envers les riverains. Ceux-ci doivent figurer dans le dossier.

Nous vous conseillons vivement d'exiger de cette société qu'elle présente un projet conforme à la loi et remplisse ses obligations envers les habitants en général et les riverains en particulier. C'est elle qui doit expliquer les tenants et aboutissants de son projet, engager le dialogue avec tous, et convaincre.

Enfin permettez-nous de vous rappeler que le Président d'une Association est libre de s'exprimer sur les projets publics. N'avez-vous pas vous-même usé de ce droit dans le passé, alors que vous étiez Président de l'Association des Commerçants (et Conseiller Municipal), en vous opposant à un projet d'installation d'une grande surface à Lavaveix-les-Mines ? L'avenir est notre juge : il est clair que la commune voisine qui a accueilli ce supermarché à bras ouverts a fait un excellent choix ! Vous a-t-on pour autant mis au pilori et accusé d'avoir fait perdre des millions à la Commune ?

Le premier devoir du Maire est de respecter ceux qui s'expriment. C'est la seule manière de ramener la paix dans la commune !

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

La Présidente,

Mireille Conchon.

1, chemin des Violettes – 23150 LAVAVEIX-Les-MINES

Courriel: <u>amicaledesbuttes@laposte.net</u>
Site: http://lamicaledesbuttes.wifeo.com

Association loi 1901 déclarée le 09/04/99 à la Sous-Préfecture d'Aubusson parue au J.O. Du 08/05/99 n°549 ayant pour objet la sauvegarde du milieu naturel et la lutte contre toute forme de nuisance et dégradation du cadre et qualité de vie